

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 46^e année - N° 42 - Jeudi 21 novembre 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Erratum

Une erreur s'est glissée à l'article 2 du texte susmentionné paru dans le Journal officiel N° 40 du jeudi 7 novembre 2024, page 857.

Chancellerie d'Etat

Arrêté

relatif à la réserve naturelle de La Gruère et à la zone de protection paysagère adjacente du 8 octobre 2024

La teneur exacte de l'article 2 est:

Art. 2 Le solde du site marécageux d'importance nationale portant la référence SM N° 7 constitue une zone de protection paysagère, désignée en tant que zone C. Les feuillets suivants du registre foncier sont concernés:

Saignelégier-Saignelégier 1 (part.), 540, 541 (part.), 586 (part.), 597 (part.), 604 (part.), 640, 641 (part.), 647 (part.), 648 (part.), 650, 651, 653, 654, 659 (part.), 660 (part.), 671, 708, 721 (part.), 722 (part.), 733, 754 (part.), 761, 797 (part.), 818, 830, 832, 944, 1074, 1122 (part.).

Le Bémont 172 (part.), 335 (part.).

Montfaucon-Montfaucon 3 (part.), 318 (part.).

Delémont, le 21 novembre 2024.

La Chancellerie d'Etat.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant l'indexation des émoluments de l'administration cantonale du 29 octobre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 23a, alinéa 3, de la loi du 9 novembre 1978 sur les émoluments (LEmol)¹⁾,

considérant que l'indice suisse des prix à la consommation a atteint 105,2 points (décembre 2010: 100) en septembre 2024,

considérant que la condition d'indexation se trouve ainsi réalisée,

arrête:

Article premier La valeur du point des émoluments est fixée à 1 franc et 5 centimes.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 29 octobre 2024

Au nom du Gouvernement

La présidente: Rosalie Beuret Siess

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 176.11

République et Canton du Jura

Arrêté

fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat

Modification du 5 novembre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

L'arrêté du 5 avril 2016 fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat¹⁾ est modifié comme il suit:

Annexe I

Classification des fonctions du personnel de l'Etat

Fonction 3.07.01 (nouvelle teneur)

3.07.01

Expert-e technique I

10

Fonction 3.07.02 (nouveau teneur)		
3.07.02	Expert-e technique II	12
Fonction 5.12.01 (nouvelle)		
5.12.01	Intervenant-e socio-judiciaire	16

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 5 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
 La présidente: Rosalie Beuret Siess
 Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 173.411.21

Département de l'environnement

Planification cantonale de zones réservées**Abrogation de plans et prescriptions**

Le Département de l'environnement (DEN) a abrogé, par décisions du 13 novembre 2024, les zones réservées suivantes:

District de Porrentruy

- Commune de Bure, parcelles N^{os} 131, 132, 139, 143, 4841, 146, 181

Delémont, le 13 novembre 2024.

Département de l'environnement.

Service de l'économie rurale

Paiements directs**dans l'agriculture pour l'année 2024**

Les contributions relatives à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD) et l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les contributions à des cultures particulières (OCCP) sont versées le 11 novembre 2024. Le décompte transmis aux exploitants comprend les contributions suivantes et peut faire l'objet d'une opposition:

- Contributions au paysage cultivé;
- Contributions à la sécurité de l'approvisionnement;
- Contributions à la biodiversité;
- Contributions à la qualité du paysage;
- Contributions au système de production;
- Contributions à l'efficacité des ressources;
- Contributions à des cultures particulières;
- Contributions in situ.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Voies de droit:

Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition écrite et par courrier recommandé auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, case postale 131, 2852 Courtételle, jusqu'au 16 décembre 2024. Passé ce délai, plus aucune opposition ne sera prise en considération pour les contributions précitées.

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Les contributions à la transition, le supplément pour les céréales et les contributions d'estivage seront versés au

mois de décembre et ouvriront de nouvelles voies d'oppositions.

Courtemelon, le 11 novembre 2024.

Le chef du Service: Jean-Paul Lachat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

**Assemblée communale ordinaire
mardi 3 décembre 2024, à 20h00, à la halle
de gymnastique de Charmoille**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 23000.– pour la réfection de l'éclairage public au Chemin de Bellevue à Miécourt; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter le budget 2025 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
4. Divers.

Conseil communal.

Bourrignon

**Assemblée bourgeoise
mardi 10 décembre 2024, à 20h00, à la salle
communale, 1^{er} étage, bâtiment de l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget 2025.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Les Breuleux

**Assemblée communale
lundi 9 décembre 2024, à 20h00, à la salle de spectacles**

Ordre du jour:

1. Donner compétence au Conseil communal pour la vente des parcelles de la nouvelle zone d'habitat « Le Crâtan » au prix de Fr. 180.–/m² et en valider les autres conditions.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 80000.– pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment de la STEP; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 120000.– pour le changement du silo à sel du service de voirie; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2025 du compte de résultats.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Vitor Manuel Martins Lima, son épouse M^{me} Susana Maria Dantas Martins de Brás et leur fille Karen, ressortissants portugais, domiciliés aux Breuleux.
6. Divers.

Les documents relatifs au point 4 sont disponibles en ligne sur le site internet www.breuleux.ch.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages
(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

**mardi 3 décembre 2024, à 20h00, à la salle de
conférence N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment
administratif, Rue des Esserts 2**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 4 juillet 2024.
3. Adoption du budget 2025.
4. Divers.
 - 4.1. Information PGI

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Les Breuleux

**Assemblée ordinaire de l'arrondissement de sépulture
mardi 3 décembre 2024, à 20h00, à la salle paroissiale
des Breuleux, Route de France 2**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et approuver le budget 2025.
3. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous chiffre 2 peut-être consulté auprès de la secrétaire-caissière durant les délais légaux.

Arrondissement de sépulture Les Breuleux.

Châtillon

**Assemblée bourgeoise
mardi 3 décembre 2024, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024.
2. Discuter et voter le budget 2025.
3. Présentation du projet de réfection du toit de la Bergerie.
4. Divers et imprévus.

Châtillon, le 18 novembre 2024.

Conseil bourgeois.

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages
(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire de la Chaux-des-Breuleux)

**jeudi 5 décembre 2024, à 20h00, à la salle
chez Marie-Madeleine Boillat, Haut-du-Village 4,
à La Chaux-des-Breuleux**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023.
3. Approbation des comptes 2023.
4. Adoption du budget 2025.
5. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Clos du Doubs

Assemblée communale
jeudi 12 décembre 2024, 20h 00, au Centre visiteurs
Mont Terri à Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2024.
2. Budget 2025:
 - a) Budget du compte des investissements: prendre connaissance, approuver, voter les crédits et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant les objets suivants:
 - Quartier du Clos Ste-Catherine, Saint-Ursanne: étude d'assainissement des infrastructures: Fr. 25000.–
 - Révision du plan d'aménagement local: crédit complémentaire: Fr. 81000.–
 - b) Budget du compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2025, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales.
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Le budget 2025 sera disponible sur le site internet communal et auprès de l'Administration à partir du 2 décembre 2024. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 14 novembre 2025.

Conseil communal.

Cœuve

Assemblée communale ordinaire
mercredi 11 décembre 2024, à 20h 00,
à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2024.
2. Prendre connaissance et approuver les contrats avec Station ornithologique Suisse de Sempach Seerose concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, sis sur la parcelle communale N° 3226.
3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires.
4. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif au statut du personnel.
5. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal d'organisation et d'administration.
6. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2025.
7. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
8. Divers.

Les contrats et règlements mentionnés sous les points N°s 2, 3, 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire
mardi 3 décembre 2024, à 20h 15,
à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Budget 2025.
4. Divers et imprévus.

Conseil bourgeois.

Cornol

Assemblée communale ordinaire
jeudi 12 décembre 2024, à 20h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21 novembre 2024.
2. Discuter et voter la modification du règlement relatif au statut du personnel communal et l'abrogation de « l'annexe I » dudit règlement.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 55000.00 pour le raccordement des eaux et des eaux usées de la nouvelle usine Tag Heuer, sous déductions de subventions et de la participation financière de l'usine Tag Heuer. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 30000.00 pour le réaménagement du Bureau communal. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 36000.00 pour le remplacement de fenêtres du bâtiment communal. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. a) Discuter et voter le budget 2025;
 b) Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales 2025.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, le budget et les taxes 2025 sont consultables sur le site internet www.cornol.ch ou à l'Administration communale. Les demandes de compléments ou les rectifications du procès-verbal peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard jusqu'à la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point N° 2 de l'ordre du jour, est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale et sur le site internet de la commune, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Cornol, le 15 novembre 2024.

Conseil communal.

Courchapoix

Assemblée communale
lundi 9 décembre 2024, à 20h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2024.
2. Discuter et voter un crédit de construction de 34500 francs relatif au réaménagement des alentours

de l'église. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.

3. Discuter et voter une dépense de 25 000 francs relative au pré-projet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'École. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux.
4. Budgets de l'exercice 2025:
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales;
 - b) Discuter et voter les budgets 2025 de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.
5. Divers.

Le budget et le détail des taxes sont disponibles sur le site internet www.courchapoix.ch/cpx/.

Il est également possible de venir chercher un exemplaire au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 13 novembre 2024.

Conseil communal.

Courgenay

Révision du Plan d'aménagement local

Dépôt public

Conformément à l'art. 71, al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courgenay dépose publiquement durant 30 jours, soit du 21 novembre 2024 au 23 décembre 2024 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

- le plan de zone (PZ)
- le règlement communal sur les constructions (RCC)
- le plan des dangers naturels (PDN)

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal de Courgenay, jusqu'au 23 décembre 2024 inclusivement.

Elles porteront la mention «Opposition au plan d'aménagement local».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courgenay, le 13 novembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Assemblée communale ordinaire

lundi 9 décembre 2024, à 19h30, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024.
3. Statuer sur la demande d'indigénat pour:
 - 3.1. M. Bahtiyar Kutlu
 - 3.2. M. Chijioke Nelson Ibezim
 - 3.3. M^{me} Concetta Colombo
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la rénovation du terrain de football de Rebeuvelier pour un montant total de CHF 300 000.– TTC, financé par les recettes courantes.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2025.

6. Informations communales et divers.

Informations:

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale est déposé sur www.courrendlin.ch.

Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au Secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 6 décembre 2024, 12 h 00.

Conseil communal.

Courrendlin

Dépôt public Plan spécial «ViTaBirse»

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 22 novembre au 23 décembre 2024 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale le dossier du plan spécial «ViTaBirse» comprenant les documents suivants:

- Plan d'occupation du sol et des équipements
- Prescriptions
- Autorisation de Police des eaux

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal. Le dossier de projet d'ouvrage ainsi que le rapport explicatif et de conformité (REC) peuvent également être consultés mais ne sont pas opposables.

La procédure déterminante pour le traitement des oppositions et des recours éventuels est celle du plan spécial.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courrendlin jusqu'au 23 décembre 2024 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial ViTaBirse».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courrendlin, le 18 novembre 2024.

Conseil communal.

Courtedoux

Entrée en vigueur de la modification du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Courtedoux le 26 septembre 2024, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 29 octobre 2024.

Réuni en séance du 26 septembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2024.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 14 novembre 2024.

Conseil communal.

Ederswiler

Gemeindeversammlung

Montag, 16. Dezember 2024, 19.30 Uhr, im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Protokoll der Gemeindeversammlung vom 1. Juli 2024.

2. Festsetzung der:
 - Steueranlagen, der Liegenschaftssteuer, der Hundesteuer sowie der Gemeindewerksteuer und Besoldungen;
 - Beratung und Beschlussfassung des Budgets 2025.
3. Beratung und Beschlussfassung des Reglements über die kommunalen Abgaben auf den Stromverbrauch der gemischten Gemeinde Ederswiler.
4. Beratung und Beschlussfassung des Reglements über die lokale Sicherheit der Gemischten Gemeinde Ederswiler.
5. Beratung und Beschlussfassung des Kredits von CHF 2200000.– für den Umbau des Schulhauses.
Für die Finanzierung des Kredits benötigt es den Beschluss der Gemeindeversammlung für eine finanzielle Unterstützung der Schweizerischen Patenschaft.
6. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, und von Traktandum 3 und 4, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Ederswiler, 14. November 2024.

Gemeinderat.

Les Enfers

Assemblée communale ordinaire

lundi 2 décembre 2024, à 20 h 15, à l'école, salle au 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 10000.00 pour la rénovation du réservoir principal. A financer par la liquidité courante.
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 11500.00 pour le remplacement des pompes de la SNEP. A financer par la liquidité courante.
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2025 et les taxes y relatives.*
5. Elire un membre à la commission d'école du Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes est.
6. Divers et imprévus.

* Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget sont à disposition sur le site internet de la commune.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général

lundi 9 décembre 2024, à 18 h 30, à la halle des fêtes d'Undervelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel (message N° 234 du 9 décembre 2024).
6. Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2025 ainsi que les taxes y relatives (message N° 235 du 9 décembre 2024).
7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit complémentaire de CHF 435000.– pour la réalisation du pro-

jet de protection contre les crues «Tabeillon/Basse-court Nord» (message N° 236 du 9 décembre 2024).

8. Réponse à la question écrite N° 66 déposée par le groupe PCSI-RC et intitulée «Dépôt de matériaux en tous genre sur terrains privés: comment réagir?».
9. Nomination d'un membre à la commission de dicastère de l'Energie et des bâtiments.
10. Nomination de trois membres à la commission de dicastère Finances et promotion économique.
11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Edren ASANAJ.
12. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2025 et nomination de ses scrutateurs: 2^e scrutateur-trice; 1^{er} scrutateur-trice; 2^e vice-président; 1^{er} vice-président; président.

Haute-Sorne, le 11 novembre 2024.

Conseil général.

Mervelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 11 décembre 2024, à 20 h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 juin 2024.
2. Discuter et voter le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.
3. Discuter et voter le nouveau règlement communal relatif aux redevances sur la consommation d'électricité.
4. Discuter et voter la modification de 2 articles du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Mervelier:
 1. Article 13, a);
 2. Article 16, alinéa 1, chiffre 14.
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 7500.00 pour divers travaux sur les berges de la Scheulte, à couvrir par le compte courant.
6. Discuter et voter l'octroi du droit de cité communal pour M^{me} Maria Sarda Estrem.
7. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Mervelier, le 14 novembre 2024.

Conseil communal.

Mettembert

Assemblée communale ordinaire

mercredi 4 décembre 2024, à 20 h 00, à la salle sous la chapelle

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Information sur le dossier éolien.
4. Divers.

Mettembert, le 13 novembre 2024.

Conseil communal.

Montfaucon

Assemblée communale extraordinaire lundi 16 décembre 2024, à 20h 00, halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 28 octobre 2024.
2. Discuter et voter l'abrogation du règlement du Syndicat « Arrondissement de sépulture de Montfaucon – Les Enfers » qui entraîne la dissolution dudit Syndicat.*
3. Sous réserve de l'approbation du Gouvernement Jurasien de la dissolution du syndicat mentionné sous le point 2 ci-dessus, discuter et voter le règlement d'organisation et d'administration de l'entente intercommunale de l'Arrondissement de sépulture de Montfaucon-Les Enfers.*
4. Sous réserve de l'acceptation des points 2 et 3 ci-dessus, discuter et voter le règlement concernant les inhumations et le cimetière des communes de Montfaucon et des Enfers.*
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif*.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif*.
7. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par M^{me} Bandila Aurica, ressortissante roumaine.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés aux points 3, 4, 5 et 6 sont déposés publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages mercredi 11 décembre 2024, à 20h 00, au complexe scolaire de Montfaucon

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des ayants droit du 25 avril 2024.
3. Budget 2025.
4. Décider la cession d'une portion de terrain d'environ 1550 m² à soustraire du feuillet N° 21 propriété de la commune pour être réunie au feuillet N° 222 propriété de M^{me} Katherine Elisabeth Henrici, sous réserve de validation de l'assemblée communale.
5. Accepter la cession d'une portion de terrain d'environ 1550 m² à soustraire du feuillet N° 75 propriété de M^{me} Katherine Elisabeth Henrici pour être réunie au feuillet N° 28 propriété de la commune, sous réserve de validation de l'assemblée communale.

6. Décider la cession d'une portion de terrain d'environ 1450 m² à soustraire du feuillet N° 15 propriété de la commune en faveur de M^{me} Marianne Karin Grossenbacher, sous réserve de validation de l'assemblée communale.
7. Décider la cession d'une portion de terrain d'environ 323 m² à soustraire du feuillet N° 21 propriété de la commune pour être réunie au feuillet N° 221 propriété de M^{me} Marianne Karin Grossenbacher, sous réserve de validation de l'assemblée communale.
8. Accepter la cession d'une portion de terrain d'environ 1773 m² à soustraire du feuillet N° 512 propriété de M^{me} Marianne Karin Grossenbacher pour être réunie au feuillet N° 21 propriété de la commune, sous réserve de validation de l'assemblée communale.
9. Nomination d'un président d'assemblée.
10. Divers et imprévus.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Muriaux

Complément à la publication parue dans le Journal officiel N° 41 du 14 novembre 2024.

Point 2 de l'ordre du jour:

2. **Discuter et voter les investissements suivants; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider les emprunts:**

Muriaux, le 21 novembre 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Assemblée communale ordinaire lundi 16 décembre 2024, à 20h 00, à l'aula des Espaces scolaires, Rue des Collèges 4a, entrée Nord

Ordre du jour:

1. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes:
 - a) CHF 21 000.00: Pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de traitement pour la STEP;
 - b) CHF 30 000.00: Pour la participation financière au changement de l'éclairage du terrain de foot. Passage au LED;
 - c) CHF 95 000.00: Achat de compteurs d'eau;
 - d) CHF 40 200.00: Achat d'un Monoaxe pour la voirie;
 - e) CHF 28 100.00: Achat de nouveaux bancs et chaises pour l'école primaire;
 - f) CHF 29 500.00: Renouvellement du matériel informatique pour l'école primaire;
 - g) CHF 29 000.00: Remplacement de fenêtres à la salle des Combles de l'école primaire;
 - h) CHF 120 000.00: Pose d'une nouvelle conduite d'eau à la zone industrielle « La Calame »;
 - i) CHF 30 000.00: Etude de faisabilité d'une zone 30 km/h à l'ouest du village;
 - j) CHF 38 000.00: Réalisation des marquages de la zone 30 km/h Sous la Velle.

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits pour les objets ci-dessus.
2. Budget 2025: discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales, les indemnités et adopter le budget 2025 du compte de résultats.

3. Discuter et approuver le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES).
4. Discuter et approuver le règlement communal de sécurité locale, en remplacement du règlement de police locale de 1979.
5. Discuter et approuver le règlement communal sur les émoluments, avec inhumations.
6. Discuter et approuver le règlement communal sur les inhumations, en remplacement du règlement communal sur les inhumations de 2000 et ses modifications de 2015.
7. Discuter et approuver la création d'un nouveau poste à plein temps à la voirie.
8. Statuer sur la naturalisation ordinaire en faveur de:
 - M^{me} Silva Marques Maria Julia
 - M^{me} Marques Ferreira Cristina
 - M. Ferreira Silva Chilro Armino
 - M. De Oliveira Paganin Luis Henrique
9. Divers.

Le Noirmont, le 21 novembre 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Assemblée bourgeoise ordinaire jeudi 5 décembre 2024, à 19h45, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2024.
2. Rapport du président du Conseil.
3. Informations du président de la commission agricole-chemins forestiers.
4. Budget 2025.
5. Election d'un(e) membre au Conseil de bourgeoisie.
6. Réintégrations, admissions de nouveaux bourgeois.
7. Divers.

Conseil de bourgeoisie.

Porrentruy

Dépôt public – Modification de l'aménagement local

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement durant 30 jours, soit du 22 novembre au 23 décembre 2024 inclusivement, au Service UEI (urbanisme, équipement et intendance) en vue de son adoption par le corps électoral, les documents suivants:

Modification de l'aménagement local (MAL)

Parcelles N^{os} 1023, 1024, 1025, 1026, 1028, 1032 et 2089

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Service UEI.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges au sens de l'art. 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Service UEI jusqu'au 23 décembre 2024 inclusivement. Elles porteront la mention « Modification de l'aménagement local » ou « MAL ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 LCAT).

Porrentruy, le 18 novembre 2024.

Conseil municipal.

Porrentruy

Décision du conseil de ville du 14 novembre 2024

Tractandum N° 12

- a) Validation des conditions de mise à disposition du foncier communal pour permettre la réalisation du projet cité-jardin, soit la création de deux droits de superficie d'une durée de 90 ans et une rente annuelle de CHF 8.–/m² chacun.
- b) Validation d'une contribution communale unique de CHF 400 000.– pour la construction du parking public, à couvrir par voie d'emprunt.

Tractandum N° 13

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du budget communal 2025.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **lundi 23 décembre 2024.**

Porrentruy, le 15 novembre 2024.

Chancellerie municipale.

Saignelégier

Complément au point 5 (publication parue dans le Journal officiel N° 41 du 14 novembre 2024).

Assemblée communale ordinaire

lundi 9 décembre 2024, à 20h00, à l'Hôtel de Ville

5. Discuter et approuver les dépenses d'investissements suivantes; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts:
 - Isolation du sol des combles du bâtiment communal Juventuti CHF 75 000.00;
 - Raccordement au chauffage à distance du bâtiment de l'Hôtel de Ville CHF 30 000.00;
 - Complément pour l'aménagement des nouveaux locaux de la crèche/UAPE CHF 175 000.00 (crédit initial CHF 150 000.00);
 - Complément pour l'assainissement des eaux Goumois (Plan ordinaire et plan spécial) CHF 15 000.00 (crédit initial CHF 20 000.00);
 - Achat d'une désherbeuse à eau chaude CHF 36 000.00.

Conseil communal.

Saulcy

Assemblée communale

lundi 16 décembre 2024, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2024.
2. Discuter et approuver la liste des investissements 2025.
3. Approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Saulcy.
4. Approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et de règlement tarifaire de la commune mixte de Saulcy.
5. Discuter et approuver les budgets 2025, la quotité d'impôt et les taxes communales.
6. Divers.

Conseil communal.

Soubey**Assemblée communale ordinaire
vendredi 6 décembre 2024, à 20h 15, 1^{er} étage,
à l'école Les Chancelles 40B**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 25000.00 pour le remplacement de deux compteurs sur les conduites principales et le remplacement des modules membranaires de la station de filtration. A financer par la liquidité courante.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2025 et les taxes y relatives.*
4. Accueil des nouveaux habitants.
5. Divers et imprévus.

* Les documents mentionnés aux points 1 et 3 seront à disposition sur le site internet de la commune et au Bureau communal une semaine avant l'assemblée communale.

Conseil communal.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 16 mai 2024.
4. Budget 2025 et quotité d'impôt 2025.
5. Démission – Election d'un membre du Conseil de la commune ecclésiastique de Buix.
6. Informations de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Buix, le 11 novembre 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cœuve**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 10 décembre 2024, à 20h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Accueil, prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2025.
4. Parole à l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques****Bassecourt-Berlincourt****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 2 décembre 2024, à 20h 00,
au complexe paroissial de Bassecourt, salle «Arc-en-Ciel»**

Ordre du jour:

1. Accueil et temps de prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 24 juin 2024.
3. Modification de l'article 20 du Règlement de la commune ecclésiastique catholique-romaine.
4. Budget 2025 et taux d'impôt.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Bassecourt, le 18 novembre 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Corban**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 12 décembre 2024, à 20h 00,
à la salle paroissiale à la cure**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2024.
2. Fixer la quotité d'impôt.
3. Budget 2025.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courendlin**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 10 décembre 2024,
à 19h 45, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Prière et informations pastorales.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Prendre connaissance du budget 2025; fixer la quotité d'impôt.
5. Temps de parole à l'assemblée.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat de la commune ecclésiastique sur demande par courriel à secretariat@strandoald.ch.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Boécourt–Séprais–Montavon**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 3 décembre 2024, à 20h 00, à la salle paroissiale
de Boécourt**

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nommer deux scrutateurs.
4. Budget 2025 et quotité d'impôt.
5. Nomination d'un-e vice-président-e du conseil et de l'assemblée.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Epauvillers–Epiquerez**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 4 décembre 2024, à 20h 00,
à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2024.
4. Budget 2025 et quotité d'impôt.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Buix**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 5 décembre 2024, à 20h 00, au bâtiment polyvalent**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.

Glovelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 11 décembre 2024, à 20h 15, au Centre Saint-Maurice

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2025.
4. Informations Rénovation Cure.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

N.B. Cette convocation ne concerne pas les habitants du hameau de Sceut.

Lajoux

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 3 décembre 2024, à 20h 00, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Approbation du budget 2025.
4. Voter une dépense de CHF 70000.00 pour l'isolation extérieure et le remplacement des volets du bâtiment de la cure.
5. Voter une dépense de CHF 17000.00 pour le remplacement de l'humidificateur de l'église.
6. Rapport d'activité paroissiale.
7. Divers.

Lajoux, le 14 novembre 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montignez

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 3 décembre 2024, à 20h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée; il ne sera pas lu, il peut être consulté 10 jours avant l'assemblée chez la secrétaire, Rue du Jura 11, à Montignez, téléphone 077 423 39 85.
2. Budget 2025 et fixer le taux d'impôt.
3. Election d'un vérificateur-vérificatrice des comptes.
4. Informations de l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Montignez, le 6 novembre 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Movelier-Mettembert

Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 4 décembre 2024, à 20h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2025.
3. Nommer un-e vérificateur-trice des comptes.
4. Informations de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

journalofficiel@lepays.ch

Paroisse reformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée de paroisse dimanche 8 décembre 2024, à l'issue du culte, au Temple de Saignelégier

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 septembre 2024.
2. Présentation et validation du budget 2025.
3. Nouvelles du synode général.
4. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Les Sources

Assemblée de la commune ecclésiastique lundi 2 décembre 2024, à 20h 00, au Centre paroissial «Les Sources»

Ordre du jour:

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2024 de la commune ecclésiastique «Les Sources».
3. Acceptation du budget 2025 et fixation de la quotité d'impôts inchangée (7,2% de l'impôt cantonal).
4. Voter un crédit de CHF 30000.- pour l'enlèvement de la citerne à l'église Sts-Pierre-et-Paul et pour l'aménagement d'une pièce de stockage, à prélever sur le fonds «Bâtiments paroissiaux»; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
5. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Le procès-verbal est à disposition sur le site www.cath-ajoie.ch/CE ou au secrétariat des Sources.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**La Baroche / Asuel**

Requérant: Maillard SA La Baroche, Bas du Village 249, 2954 Asuel. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'un atelier de charpente. Non chauffé.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 718, sise à la rue Les Courtes Roies, 2954 Asuel. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités. Plan spécial: Le Vasenat.

Dérogations requises: Art. 71 a) du futur RCC: IBUS minimum: 0.53; dérogation LFOR (distance par rapport à la forêt et art. 6 bis du plan spécial «Le Vasenat»).

Dimensions: Longueur 21m02, largeur 8m34, hauteur 4m21, hauteur totale 7m31.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles métal couleur existante (blanc); toiture: tôles métal couleur existante (rouge).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 18 novembre 2024.

Conseil communal.

Boécourt

Requérant: Gregory Cerri, Rue Jeanne-Haas Ulmann 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bulani-Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation et transformation d'une partie du bâtiment N° 7 pour l'aménagement de trois appartements supplémentaires. Aménagement d'une nouvelle place de détente extérieure et réaménagement des places de stationnement.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 24, sise à la Route Principale, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Idem existant.

Genre de construction: Idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 18 novembre 2024.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: Silton Immobilier SA, Rue de l'Orée 13, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Bauart Architectes et Urbanistes SA, Crêt-Taconnet 17, 2002 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau bâtiment pour l'aménagement d'un espace de stockage de véhicules avec sortie extérieure pour le sous-sol, construction d'un couvert entre le bâtiment existant et la nouvelle construction. Installation de deux nouvelles pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur sur la parcelle N° 1195 et pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment N° 13 existant.

Cadastre: Les Bois. Parcelles N°s 1094, 1195, sises à la Rue de l'Orée, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MAa. Plan spécial: Rière Le Carré modifié.

Dimensions: Longueur 39m96, largeur 20m00, hauteur 8m48, hauteur totale 8m48.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage en lames bois pré-grisailé; toiture: zincitane prépatiné.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 20 novembre 2024.

Conseil communal.

Courchapoix

Requérants: Patrick et Gabrielle Matthias, Jakob Burckhart-strasse 68, 4052 Bâle. Auteur du projet: Burri et Partenai-res Sàrl, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation et transformation du garage et du jardin d'hiver existants pour l'aménagement d'un 2,5 pièces. Pose d'une isolation intérieure, création de nouvelles ouvertures en façades, transformations intérieures et pose d'un/e poêle/cheminée avec nouveau canal de fumée extérieur. Aménagement d'un cabanon de jardin accolé au bâtiment. Dimensions selon plans.

Cadastre: Courchapoix. Parcelle N° 1037, sise à la rue Clos du Chêne, 2825 Courchapoix. Affectation de la zone: En zone à bâtir, H2. Plan spécial: Le Vevie.

Dimensions: Longueur 10m90, largeur 7m00, hauteur totale 4m77.

Genre de construction: Matériaux façades nouveau logement: idem existant + bois gris naturel; cabane jardin: métal gris quartz; toiture nouveau logement: idem existant et cabane jardin: métal gris quartz.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchapoix, Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 18 novembre 2024.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Neuschwander Groupe SA, 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Construction de deux appartements, garages, panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur, selon plans déposés.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4458, sise à la Rue de la Boquerie 4, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CB.

Dimensions: Longueur 22m06, largeur 8m35, hauteur 6m13, hauteur totale 7m90.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles brun-rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que

les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 21 novembre 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Matthieu Saner, Rue des Herbages 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Helchit A. Sàrl, Les Rondez 30a, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un cabanon de jardin, enlèvement d'une partie de la haie de laurier et agrandissement d'une surface à l'entrée de la parcelle en pavés drainant.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4368, sise à la Rue des Herbages, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb.

Dérogation requise: Dérogation à l'art. 61 du RCC (alignements et distances par rapport aux équipements)

Dimensions: Longueur: 4m61, largeur 2m28, hauteur 2m09.

Genre de construction: Matériaux façades: métal, teinte gris; toiture: métal, teinte gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 novembre 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Noémie Henry et Damien Bebbler 20, 2800 Delémont. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Fbg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment existant comprenant la pose d'une isolation périphérique, remplacement de la porte de garage, de la porte d'entrée, des fenêtres du sous-sol et des deux fenêtres au rez, isolation du plancher des combles, ouverture mur entre cuisine et séjour, remplacement du chauffage mazout par une PAC air/eau extérieure.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2831, sise à la Rue Chan-teclair 44, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte blanc cassé idem existant; toiture: tuiles TC idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics,

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 novembre 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants et auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Rénovation et agrandissement du bâtiment comprenant l'assainissement de 2 appartements existants, construction d'un appartement supplémentaire de 2 ½ pièces, remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur air-eau intérieure, construction d'un couvert à voiture au nord et construction de mur de soutènement en béton armé en limite est et ouest.

Cadastre: Delémont: Parcelle N° 4980, sise Sous-Maiche-reux 7, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Longueur 13m90, largeur 4m98, hauteur 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral, blanc cassé; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 novembre 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Movelier

Requérant: Blank Automobile Sàrl, Route de France 43, 2812 Movelier. Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle halle d'exposition de voitures non chauffée. Déconstruction et transformation d'une partie du bâtiment N° 45. Déconstruction/reconstruction d'une partie du bâtiment N° 43 pour l'aménagement de locaux administratifs, d'une cafétéria et d'une zone de stockage. Aménagement d'une terrasse sur la toiture de la nouvelle halle d'exposition, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et réaménagement des alentours comprenant la modification du terrain, le remplacement d'une partie du revêtement en enrobé existant par des pavés filtrants et le réaménagement des places de stationnement. Demande de report d'indice entre les parcelles N°s 483 et 484. Dimensions selon plans.

Cadastre: Movelier. Parcelles N^{os} 484, 483, 1793, sises à la Route de France, Route de France 45, 2812 Movelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 33m99, largeur 31m65, hauteur 7m00, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles grises anthracites (idem garage existant); toiture: tôles grises anthracites (idem garage existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Movelier, Route du Cône 6, 2812 Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 18 novembre 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 39 du jeudi 31 octobre 2024.

Requérante: L'Aide SA, Rue de la Chaumont 5, 2900 Porrentruy

Modification du permis N° 076-2018 délivré en date du 15 avril 2019 pour la construction de deux bâtiments comprenant 14 appartements, Rue de Tarascon, parcelle N° 3544, en zone HB.

Cette modification comprend la modification des aménagements extérieurs visant l'ajout de deux couverts à voitures et d'un couvert à vélos; l'ajout de panneaux solaires en toiture; l'agrandissement côté ouest des terrasses des attiques du 3^e étage sur les dalles de toiture des terrasses du 2^e étage.

Dimensions: Couverts à voitures 10 places: Longueur 28m30, largeur 4m45, hauteur 3m28; 4 places: longueur 11m10, largeur 4m35, hauteur 3m28; couvert à vélos: longueur 7m00, largeur 2m75, hauteur 3m28.

Genre de construction: Façades des couverts à voitures: lames en bois grises; toiture: tôles métalliques gris clair.

Le dépôt public de la demande de permis de construire, avec plans, est prolongé **jusqu'au 18 décembre 2024** inclusivement, pour défaut de pose de profils (gabarits).

Porrentruy, le 14 novembre 2024.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant: Jubin Invest SA, Les Champs Morel 7, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Stéphane Cordella, Rue du 23-Juin 14A, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment existant comprenant l'assainissement thermique des façades et de la toiture, les aménagements intérieurs, la création d'une ouverture en toiture de type «Velux».

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2116, sise au Chemin du Lomont 9, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions du bâtiment: Existantes.

Dimensions de l'ouverture en toiture: 78 cm x 118 cm.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte beige clair; toiture: tuiles teinte brune existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 décembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 18 novembre 2024.

Service UEI.

Val Terbi / Corban

Requérant et auteur du projet: Styve Chételat, Chemin des Chênes 6, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour véhicules, couvert entrée et couvert terrasse. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; dimensions et genre de construction selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1533, sise rue En Morbez, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAd. Plan spécial: Morbez.

Dimensions: Longueur 20m20, largeur 13m75, hauteur 5m41, hauteur totale 7m58. Dimensions garage avec couvert entrée: 9m60 x 6m40 x 2m78; dimensions couvert terrasse: 4m97 x 3m33 x 2m72.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis, jaune pastel; toiture: tuiles béton, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 novembre 2024.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec nouveau mât, système technique et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / VIQQ + démolition du poteau d'éclairage et pose de nouveaux luminaires sur le mât de téléphonie mobile. Dimensions et genre de constructions selon plans déposés.

Cadastre: Vicques: Parcelle N° 1033, sise à la rue Les Toyers, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (distance à la route communale)

Dimensions: Hauteur totale 25m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 12 novembre 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de la formation postobligatoire (SFP), pour la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Administrateur système (H/F) à 80-100%

Mission: Vous assurez la gestion complète du parc informatique de la Division technique (900 utilisateurs). Vous êtes en charge de la définition de la stratégie des équipements et du développement du réseau et de l'infrastructure. Vous assurez l'acquisition, le renouvellement et le déploiement du matériel ainsi que la gestion des aspects techniques du parc et réseau informatique. Vous apportez également un soutien ponctuel au centre numérique du CEJEF pour diverses tâches liées à l'infrastructure informatique.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor en informatique, ou d'une formation professionnelle supérieure en informatique combinée à une longue expérience, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous avez une expérience professionnelle de 2-4 ans minimum dans un poste similaire, et idéalement dans le domaine des réseaux et de la sécurité. Vous avez de la facilité dans les contacts et un grand sens de l'organisation et des priorités.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2025 ou date à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division technique, M. Claude Maitre, tél. 032 420 35 50 ou du responsable du Centre numérique du SFP, M. Patrick Juillerat, tél. 032 420 71 60.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 13 décembre 2024** et comporter la mention « Postulation Administrateur système (H/F) à 80-100% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rectificatif de la publication parue dans le Journal officiel N° 41 du jeudi 14 novembre 2024 suite à une erreur incombant à l'imprimerie: erreur dans l'intitulé du poste. Le délai pour le dépôt des candidatures reste inchangé.

Suite à l'élection en qualité de procureure générale de la titulaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Ministère public, un ou une

Procureur-e à 100%

Vos tâches: Dans les compétences découlant principalement du Code de procédure pénale suisse, vous exercez l'action pénale; vous conduisez la procédure préliminaire et dirigez les investigations sur les infractions pénales, avant de représenter, cas échéant, l'accusation devant les autorités de jugement. Vous êtes appelés à diligenter des instructions pénales de manière autonome notamment en rédigeant tous les actes de procédure nécessaires et à mener des audiences de conciliation et des auditions. Vous rendez également des décisions clôturant la procédure pénale (ordonnances de classement et de non-entrée en matière), des ordonnances pénales et toute autre décision découlant du Code de procédure pénale. Vous assurez également le service de permanence du Ministère public selon le tournus établi.

Votre profil: vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Vous possédez des connaissances approfondies et disposez des compétences en droit pénal, en procédure pénale et en conduite du personnel. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles, de collaboration et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions lourdes de conséquences. Vous savez faire preuve de flexibilité et de rigueur. Vous disposez par ailleurs d'une grande résistance au stress, êtes apte à assumer des situations psychosociales difficiles et des horaires exigeants. Etre au bénéfice d'un CAS pour la magistrature pénale option poursuite pénale constitue un atout.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le mercredi 19 février 2025.

Délai de dépôt des candidatures: Jeudi 5 décembre 2024.

Entrée en fonction: Date à convenir.

Traitement: Selon l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173.411.21).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, à l'adresse du Tribunal cantonal, Chemin du Château 9, CP 1693, 2900 Porrentruy.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitæ, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la présidente du Tribunal cantonal, M^{me} Sylviane Liniger Odiet, qui préside le CSM (032 420 33 00).

Marchés publics

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Laurent Bertuchoz, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 96 64. E-mail: lb@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Adjudicataire

Soumissionnaire: Chatelain Stores SA
Le Saucy 8 - 2722 Les Reussilles (Suisse)

Prix total: Pas d'indication selon l'art. 51, al. 4, let. b LMP et AIMP 2019

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 3.10.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif cantonal. Les recours, dûment motivés, doivent être déposés par écrit dans un délai de 20 jours à compter de la notification de la décision.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2009-01

Date de publication: 22.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché: Hôpital du Jura, Site de Saignelégier, Résidence des Franches-Montagnes

Appel d'offres: 22820 Stores à lamelles et stores en toile

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45421143 - Travaux d'installation de stores

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 421 96 64. E-mail: lb@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura, Bvd des Capucins 30 - 2800 Delémont (Suisse)

Adjudicataire

Soumissionnaire: Arnoux Construction Métallique SA, Rue de l'Orée 21, 2336 Les Bois (Suisse)

Prix total: Pas d'indication selon l'art. 51, al. 4, let. b LMP et AIMP 2019

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 8.11.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif cantonal. Les recours, dûment motivés, doivent être déposés par écrit dans un délai de 20 jours à compter de la notification de la décision.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2075-01

Date de publication: 22.8.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Portes coulissantes automatiques

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 44221230 - Portes coulissantes

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication